

2- fe
5- 97

Mairie de la Garde ARRONDISSEMENT de Boulogne

Du vingt-huit Avril an mil huit cent cinquante-six, à six heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Etienne Laugier
agé de vingt quatre ans, né à la Garde département
du Var le vingt quatre du mois de Décembre mil
huit cent trente un profession de cultivateur domicilié
à la Garde département du Var fils majeur de
Vincent Etienne Laugier profession de charretier
domicilié à la Garde département du Var et de Rose Imbert
épouse, née domiciliée à la Garde, l'un et l'autre ici présents et consentants
de la part de son

N° A
Laugier
et
Augias

Et de Marie Louise Augias
agée de vingt quatre ans, née à la Garde département du Var
le vingt neuf du mois de septembre mil huit cent trente un
profession de cultivateur domiciliée à la Garde département
du Var fille majeure de Jacques Augias
profession de cultivateur domicilié à la Garde département
du Var et de Marie Elisabeth Broquier son
épouse, dans profession, domiciliée à la Garde avec son mari, l'un et l'autre ici
présents et consentants de la part de son

- Les actes préliminaires sont: 1° Les publications du mariage faites par nous
sans opposition, le dimanche treize et le dimanche vingt ne jordan en
18 Avril remués affichés pendant le délai voulu par la loi.
2° Le acte de naissance de Jean Etienne Laugier futur époux
3° Le acte de naissance de Marie Louise Augias future épouse

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public,
ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code Napoléon, sur le Mariage, concernant
les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 73 du code Napoléon modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les personnes qui ont autorisé le mariage et qui étaient présentes

ont déclaré qu'ils n'ont pas été fait de contrat de mariage, à la date du
du mois de mil huit cent cinquante par devant
Me notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Louise Augias l'autre
Jean Etienne Laugier

En présence de Jean Etienne Augier
domicilié à Boulogne département du Var âgé de trente deux ans
profession de marchand de nouveautés, non parents ni allié des époux

De Charles Jacques Guignon
domicilié à Boulogne département du Var âgé de cinquante neuf ans
profession de lieutenant de vaisseau en retraite, non parents ni allié des époux

De Calixte Reboul
domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans
profession de charpentier, non parents ni allié des époux

Et de Joseph Tournier
domicilié à la Garde département du Var âgé de trente huit ans
profession de procureur, oncle maternel, par alliance de la future épouse.

Après quoi, moi Jean Antoine Reboul, le jure juré de la section de la Garde, procureur de la Garde
faisant fonctions d'Officier de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publique-
ment dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi de Marie Augias,
père de l'épouse, retenu chez lui pour cause de maladie, dans un salon au par de chambre
par la porte derrière que celle d'après au public ainsi que celle de l'entrée de la maison, après
de l'après avoir été l'épouse et les quatre témoins mentionnés, toutes les autres parties
ayant déclaré ne savoir signer ne s'en faire requises.

Tournier 26
de la Garde

Jean Laugier
E. Augier
J. Guignon
C. Reboul
J. Tournier
Reboul officier public